



Paspébiac, le 22 août 2017

**AVIS PUBLIC,
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

Avis public, est par la présente, donné par le soussigné directeur général de la ville de Paspébiac

Conformément aux dispositions de la *Loi des cités et villes* de la province de Québec, le directeur général de la ville de Paspébiac informe par la présente les citoyens que les membres du conseil municipal ont adopté à l'assemblée ordinaire du 21 août un projet de règlement d'emprunt de cent quatre-vingt-quatorze mille dollars (194 000 \$) visant l'acquisition d'une surface multisports et d'équipements sportifs pour le Complexe sportif. Le projet se réalisera dans le cadre du programme « installations sportives phase II du Ministère de l'Éducation, du Sport et des Loisirs.

Ledit règlement sera adopté lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal, le lundi 28 août 2017 à compter de 18h30, à la salle municipale de la Maison des Citoyens, au 5 boul. Gérard-D.-Levesque Est.

Paul Langlois

Paul Langlois,
Directeur général
Ville de Paspébiac